

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 135 (2014)
Heft: 6

Rubrik: Apisuisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Brevet fédéral d'apiculteur

Le VDRB a développé un concept de formation continue pour les cadres apicoles. Il ne s'agit pas d'une formation professionnelle mais de former des spécialistes pour améliorer le niveau de la pratique apicole. On pourra aussi détecter des personnalités aptes à assumer des tâches dans nos organisations. Le VDRB s'efforce d'obtenir la reconnaissance de ce futur «brevet fédéral d'apiculteur». Ce projet est conduit par le VDRB mais l'idée de base est qu'il soit repris par apisuisse/apiservice dès que toutes les démarches auront abouti. La SAR et la STA sont prêtes à participer. D'autant plus que le financement est assuré par Migros pour 3 ans et que le projet prévoit la traduction de tous les documents.

Le comité SAR

Lors de la 136^e assemblée des délégués du VDRB, le comité central a obtenu, à une très large majorité, le mandat de créer et d'offrir une formation complémentaire de niveau supérieur pour les apiculteurs-trices suisses.

La formation de base du VDRB pour les jeunes apiculteurs compte parmi les meilleures en comparaison internationale. Pendant 18 demi-journées réparties sur deux ans, les jeunes apiculteurs sont familiarisés à la théorie et à la pratique de l'apiculture de manière très large. Plusieurs centaines de personnes profitent de cette offre du VDRB chaque année. L'an passé, plus de mille personnes ont suivi la formation des jeunes apiculteurs. Après cette formation de base, les jeunes apiculteurs approfondissent leurs connaissances de manière pratique et participent à des formations complémentaires au sein de leur section. Certains apiculteurs souhaitent également approfondir encore leurs connaissances apicoles. En dehors de la formation des cadres (contrôleur d'exploitation, conseiller apicole, moniteur-éleveur, inspecteur), une telle formation complémentaire n'est pas proposée en Suisse, contrairement à l'étranger. Cela est d'autant plus problématique que les exigences auxquelles doivent se soumettre les apiculteurs ont augmenté de manière significative ces dernières années. Cela concerne plus particulièrement la santé des abeilles, les aspects de la production alimentaire de plus en plus exigeants et les relations complexes entre l'agriculture et l'environnement.

Vision

Le comité central du VDRB a longuement discuté de cette question et examiné les formations proposées dans les pays voisins. Pour la mise en place d'une telle formation, le comité central a défini les critères suivants :

- Le cours est construit sous forme de modules. Cela permet aux participants de suivre des modules séparément ou la formation dans sa totalité.
- La formation devrait comprendre neuf blocs thématiques (apiculture, santé des abeilles ou élevage par exemple).

- 27 jours de formation sont prévus, répartis sur trois ans, soit 3 x 3 jours par an.
- La théorie et la pratique seront dispensées à parts égales.
- Les enseignants seront des apiculteurs expérimentés au bénéfice d'un diplôme de formateur pour adultes. Le programme sera établi selon les dernières connaissances scientifiques apicoles et adapté aux adultes.
- Les participants doivent avoir achevé, dans un délai de trois à quatre ans, tous les modules pour pouvoir présenter leur travail de diplôme et s'inscrire à l'examen final.
- Lorsque toutes les conditions sont remplies, le diplômé obtient son «brevet fédéral d'apiculteur». Ce titre doit être reconnu par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) comme diplôme de formation professionnelle supérieure. Pour cela, le règlement doit être approuvé par cet office fédéral.
- Les modules seront dispensés dans différents lieux de Suisse.
- La formation sera dispensée dans toute la Suisse, y compris par la Société Romande d'Apiculture (SAR) et par la Società Ticinese di Apicoltura (STA), dans au moins deux langues. La direction du projet est pour l'instant entre les mains du VDRB. A moyen terme, cette formation complémentaire sera reprise par apisuisse.
- L'attention portée à la qualité sera très élevée. Un comité veillera à atteindre ces objectifs qualitatifs.
- Les diplômés suivant un parcours universitaire doivent avoir la possibilité d'obtenir des crédits ECTS pour cette formation.

A l'avenir, les formations de base et complémentaire en apiculture, basées sur la formation de base (cours pour débutants) et l'expérience pratique en apiculture, seront donc composées de trois éléments: formation des cadres, formation technique d'un jour (déjà proposée actuellement par le service sanitaire apicole par exemple) et cette nouvelle formation «brevet fédéral d'apiculteur».

Dans son discours de bienvenue aux délégués, Eckehart Hülsmann, président des apiculteurs de Baden, a considéré ce projet comme un tournant majeur pour l'apiculture suisse. Personne ne pouvait le contredire.

Hans Peter Gerber (hpgerber@gmx.ch)

Annonce et inscription

Le premier cursus sera annoncé dans les trois revues apicoles suisses en juin 2014 et le démarrage est prévu pour l'automne. Un objectif assurément ambitieux.

Les personnes intéressées seront invitées à s'inscrire par écrit. Elles doivent avoir terminé avec succès un apprentissage ou une formation équivalente, avoir suivi le cours de base et s'être occupées pendant au moins trois ans de leurs propres ruches. Une solution transitoire s'applique pour les apiculteurs actifs depuis longtemps, mais qui n'ont pas pu suivre une formation de base jusque-là. Les participants contribuent financièrement à cette formation.

Comptage des varroas par la méthode du sucre glace

Matériel nécessaire

- Plastique couvre cadre souple (propre et sec)
- Pot gradué 125 ml (pot à urine, disponible en pharmacie)
- Récipient à face grillagée min. 750 ml (disponible en magasin apicole, Di Lello Ormalingen, Imkerhof Chur et autres)
- 35 grammes de sucre en poudre par colonie
- Cuillère à soupe
- Passoire à miel (filtre fin du double filtre à miel)
- Seau

Points importants

Cette méthode peut être répétée aussi souvent que souhaité sans endommager les abeilles. En l'espace d'environ 15 minutes, vous savez quel est le taux d'infestation de varroas dans une colonie.

Le temps doit être sec et les abeilles ne doivent pas ramener des quantités importantes de nectar ou de miellat. En effet, le sucre glace s'agglomère avec l'humidité et colle ensuite aux abeilles, ce qui rend le comptage des varroas difficile. Le sucre glace doit être bien sec et tamisé. Si ce n'est pas le cas, il peut être séché au four ou au séchoir (Dörrex) à faible température (env. 40°C).

Quand: de début juillet à octobre. C'est la période où il est possible d'utiliser cette méthode avec une bonne fiabilité. Il est également possible d'appliquer ce procédé en juin. Cependant, le nombre de varroas est en principe encore faible et la précision de la méthode ne sera peut-être pas suffisante. Elle permettra tout de même de détecter les colonies avec une infestation problématique.

Attention! S'il n'y a pas de couvain dans la colonie, tous les varroas se trouvent alors sur les abeilles. En temps normal, environ 1/6 seulement des varroas se trouvent sur les ouvrières.

Procédure

1. Faire tomber sur la feuille plastique les abeilles des cadres de hausse ou de nourriture. Attention de ne pas prendre la reine ou des abeilles des cadres de couvain.
2. Remplir le pot gradué d'abeilles (100-120 ml correspond à environ 50 g d'abeilles).



3. Transférer immédiatement les abeilles dans le récipient.
4. Verser 5 cuillères à soupe (ou une portion préparée à l'avance) de sucre glace sur la grille du récipient.



5. Remuer gentiment puis attendre 3 minutes tout en remuant 2-3 fois pour que les abeilles soient bien recouvertes de sucre. Penser à bien fermer le couvercle du récipient avant de remuer, mais de le laisser ouvert le reste du temps.
6. Mettre le filtre sur le seau, positionner le récipient avec la grille vers le bas et secouer pendant 60 secondes afin de faire tomber le sucre et les varroas dans le filtre.
7. Remuer le filtre afin que le sucre tombe dans le seau et que les varroas restent sur le filtre.



8. Renverser le filtre sur une surface claire (linge avec carreaux) pour pouvoir compter les varroas. Faire bien attention qu'aucun varroa ne reste dans le filtre. En fonction du nombre de varroas, vous pouvez également compter directement dans le filtre.
9. Réintroduire les abeilles dans la colonie.



Sous le lien <http://www.youtube.com/watch?v=-ZQmm78nMnE> vous trouverez une vidéo qui décrit en détail cette méthode!

Interprétation

Les chiffres suivant se rapportent à 50 g d'abeilles :

	Juillet	Août	Septembre
La colonie n'est pas en danger	Moins de 5	Moins de 10	Moins de 15
Traitement nécessaire	5-25	10-25	15-25
Traiter immédiatement! Limite de dommages atteinte	Plus de 25		

www.apiservice-gmbh.ch

Source: Bieneninstitut Kirchhain

Photos: Bruno Binder-Köllhofer, Ruedi Ritter.

apiservice

Questions – Réponse

J'ai observé qu'en avril, beaucoup d'abeilles se sont massées auprès du point d'eau près du rucher. Est-ce normal ?

Rucher 450 m d'altitude. Mittelland

Nous devons tenir compte du climat pour répondre correctement à cette question. Est-ce que les ruches se trouvent à proximité d'une source d'eau? Est-ce que l'abreuvoir est régulièrement rempli d'eau? Comment sont les précipitations naturelles?

Ces observations ont été évoquées par différents apiculteurs.

Cette année, les reines ont commencée très tôt à pondre. En plaine les ruches se sont développées continuellement et ont atteint d'importantes surfaces de couvain au mois de mars et avril. Ces derniers mois, les précipitations ont été inférieures à la norme. Cela signifiait que certaines sources naturelles tarissaient très tôt. De même les flaques d'eau ou petits cours d'eau

se sont asséchés cette année. Alors les abeilles devaient se contenter d'une alimentation en eau réduite.

Les abeilles habituées à visiter un abreuvoir ne cherchent pas une autre source d'eau, tant qu'il y aura de l'eau à l'endroit habituel. Si cette source tarit, les porteuses d'eau doivent trouver un nouveau point d'approvisionnement en eau. Cela signifie que les points d'eau restants sont visités par de plus en plus d'abeilles. Les collectrices d'eau sont particulièrement actives dans la phase de croissance de la population. Elles peuvent transporter dans leur jabot 40-50 microlitres d'eau. Pour engranger 2 dl d'eau, les porteuses d'eau accomplissent environ 4500 vols d'approvisionnement.

Cette tâche dangereuse est effectuée principalement par des butineuses âgées qui doivent chercher de l'eau durant leurs derniers jours de vie.

C'est pour cette raison qu'on a trouvé davantage d'abeilles mortes près des abreuvoirs cette année. Ces observations ont été faites principalement dans les endroits exposés au froid ou très ombragés.

Le bon développement du couvain nécessite en permanence une humidité relative de 40-60%, même si celle à l'extérieur est plus basse. Cela se fait par l'évaporation de l'eau par des abeilles ventileuses.

L'eau est également très importante pour les nourrices qui produisent la bouillie larvaire pour les jeunes abeilles. S'il n'y a pas d'eau, la bouillie larvaire ne sera pas de bonne qualité et le couvain ne sera plus nourri correctement. Le manque d'eau provoque un épaissement des matières fécales des nourrices, ce qui aboutit à un blocage de l'évacuation des excréments, la constipation. La maladie qui en résulte est décrite comme «le mal de mai». Les symptômes sont: des déjections solides en forme de saucisse. Si trop de nourrices meurent, le couvain mourra de faim.

Grâce à un abreuvoir alimenté régulièrement pendant toute l'année, l'apiculteur évite des abeilles assoiffées. Ce point d'eau devrait être situé dans un rayon d'environ 200 mètres de la ruche ou du rucher, à un endroit abrité du vent et situé à l'écart de l'envol des abeilles. Cela évite que l'eau ne soit contaminée par des excréments.

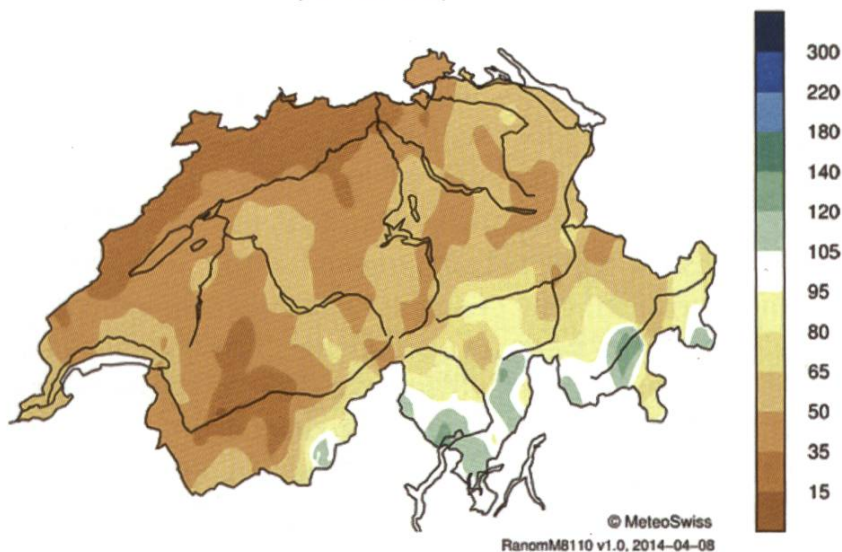


Abeilles buvant à l'étang

En raison des pluies à fin avril, la situation des sources d'eau naturellement accessibles aux abeilles s'est nettement améliorée.

Précipitations mensuelles totales en % de la norme du mois de mars

(Ref. 1981-2010)



Sources: ZBF – Jean- Daniel Charrière
Bienenvater p. 145 – Meteo Suisse
Photos: Robert Lerch

BOISELLERIE PETITE

RUCHES
d'origine et de fabrication
française en Sapin et Épicéa

Rue de Lhotaud
25560 FRASNE
Tél 03 81 49 80 42
Fax 03 81 49 84 30

Frasne

www.boissellerie-petite.fr